

MARDIS DE L'ORDRE

31 janvier et 14 février 2012

Les soins psychiatriques sans
consentement :

nouveaux textes, nouvelles
procédures, nouveaux certificats

Soins psychiatriques sans consentement

Docteur Pierre-André DELPLA

Vice-président du CDOM31

Sous l'ancien régime

- Arbitraire et lettres de cachet
- Le grand renfermement (M.FOUCAULT) à l'hôpital général...
- Ph.PINEL (1745-1826) et les aliénistes , héritiers du siècle des lumières

Le 19^{ème} siècle : la psychiatrie asilaire

- La « démence » de l'art. 64 du code pénal (1810)
- J.E.D.ESQUIROL (1772-1840) et le traitement humaniste des aliénés
- La loi du 30 juin 1838 sur l'internement asilaire « placements volontaires ou d'office »
- Visée double : humanitaire et sécuritaire

L'évolution sociétale du 20^e siècle

- Les théories de la dégénérescence (B.A.MOREL) et la naissance de la criminologie : la notion de dangerosité (la « temibilità » de R.GAROFALLO)
- L'influence de la psychanalyse et l'antipsychiatrie
- L'ouverture des « hôpitaux psychiatriques » (E.TOULOUSE, 1922), désinstitutionnalisation et création du « secteur psychiatrique » (1960)
- La loi du 27 juin 1990 : « hospitalisations à la demande d'un tiers ou d'office »

Le 21^{ème} siècle et ses paradoxes

- Stigmatisation du « malade mental » et retour à une politique de défense sociale : soins contraints pénalement encadrés, expertise de dangerosité...
- Droits des malades (loi Kouchner du 4 mars 2001) et meilleure garantie des libertés individuelles
- Loi du 5 juillet 2011 sur les soins psychiatriques (sans consentement) : contrôle du juge judiciaire (JLD), expertise, soins en établissement ou en ambulatoire, programme de soins, collège...